

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 05 février 2026

Date de la convocation : 30/01/2026
Date d'affichage convocation : 30/01/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	0

N°2026-02-07

**Clôture de l'Autorisation d'Engagement /
Crédits de Paiement (AE/CP) 2020-11-147
– Marché relatif au lavage, entretien et
maintenance des colonnes aériennes et
enterrées – Opération 207 – Budget
principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le cinq février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Claude BERNARD – Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Maguelone CHAREYRE - Robert CRAUSTE – Jean-Paul CUBILIER – Michel DE NAYS CANDAU - Christine DUCHANGE - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Françoise LAUTREC - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Lucien TOPIE - Patricia VAN DER LINDE - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Charly CRESPE pour Mme Corinne PIMIENTO - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Françoise LAUTREC – M. Gilles TRAULLET pour M. Arnaud FOUREL - Mme Chantal VILLANUEVA pour M. Lucien TOPIE.

Absents excusés : M. Alain BAILLIEU – M. Cédric BONATO – M. Jean-Claude CAMPOS - Mme Françoise DUGARET – Mme Arlette FOURNIER - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC – Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : Mme Maguelone CHAREYRE.

M. Claude BERNARD, Vice-président, expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue, notamment sa compétence en matière de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », et de « protection et de mise en valeur de l'environnement »,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n° 2020-11-147 du Conseil communautaire du 5 novembre 2020 portant « autorisation d'Engagement / Crédit de Paiement (AECPP) relative au lavage, entretien et Maintenance des colonnes enterrées – Budget principal » et ses révisions :
 - Vu la délibération n°2021-11-133 du Conseil communautaire du 04 novembre 2021,
 - Vu la délibération n°2023-02-09 du Conseil communautaire du 16 février 2025.

Le marché lié à cette autorisation est terminé et l'ensemble des situations financières sont désormais acquittées pour un montant total de 40 459.09 € TTC.

La clôture de l'autorisation d'engagement est arrêtée aux montants suivants :

Montant initial de l'autorisation :	335 000,00 € TTC
Montant Global de l'autorisation clôturée :	40 459,09 € TTC
CP 2021 :	0,00 € TTC
CP 2022 :	20 195,40 € TTC
CP 2023 :	0,00 € TTC
CP 2024 :	10 607,10 € TTC
CP 2025 :	9 656,59 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De clôturer l'Autorisation d'engagement/ Crédits de Paiement (AE/CP) pour le marché relatif au lavage, entretien et maintenance des colonnes aériennes et enterrées – budget Principal ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 06 février 2026,**

**Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE**

